




JUSTICE

Karl Lagerfeld débouté face à une journaliste



Crédit Photo : Abacapress.com

- . Le créateur [Karl Lagerfeld](#) voulait obtenir la condamnation d'une journaliste pour atteinte à sa vie privée, dans un livre consacré à la mode.
- . Le couturier a été débouté.

Ludmilla INTRAIVAIA (d'après agence) - le 15/01/2007 - 18h48

Le couturier [Karl Lagerfeld](#) a été débouté, lundi, à Paris, de son action judiciaire visant à faire condamner la journaliste Alicia Drake pour atteinte à l'intimité de sa vie privée dans le livre intitulé *The Beautiful fall* qu'elle a écrit et qui est consacré aux coulisses de la mode. Le créateur de mode de renommée internationale estimait que cet ouvrage présentait un caractère "*voyeur et indécent*" et portait atteinte à l'intimité de sa vie privée, alors que l'auteur décrivait son livre comme un ouvrage d'histoire sur la mode à Paris, dans les années 70, et sur les personnages clés qui l'ont marquée, rappelle le jugement rendu par la 17e chambre du tribunal de grande instance (TGI) de Paris.

[Karl Lagerfeld](#) réclamait un total de 100.000 euros de dommages-intérêts en réparation du préjudice qu'il estimait avoir subi, une somme, précisait sa défense, qu'il entendait reverser à l'association *Aides*. La 17e chambre, présidée par Nicolas Bonnal, a estimé que les poursuites engagées par [Karl Lagerfeld](#) étaient mal fondées. En effet, la justice française ne pouvait être compétente qu'en cas de diffusion de l'ouvrage litigieux en France. Or, les différentes maisons d'édition anglo-saxonnes, titulaires de droits sur l'ouvrage, n'avaient prévu aucune publication de ce livre en France.

Si le tribunal a bien constaté que quelques exemplaires avaient été diffusés sur le territoire national, il a en revanche décidé que cette diffusion ne pouvait absolument pas être imputée à Alicia Drake. En conséquence, la 17e chambre du TGI a condamné [Karl Lagerfeld](#) à verser à Alicia Drake 6.000 euros au titre des frais de justice qu'elle a engagés dans ce dossier.